

Affaire Barella Jérôme : communiqué du procureur de la République d'Agen



Affaire Barella Jérôme : communiqué du procureur de la République d'Agen

A la suite des diverses informations diffusées dans les médias, il est possible à cette heure de confirmer que l'expertise biologique réalisée a révélé la présence de l'ADN de Jérôme BARELLA sur le corps de Lyhanna.

Il convient toutefois de demeurer prudent sur les conclusions à tirer de cette constatation dans la mesure où le rapport définitif d'autopsie n'a pas encore été déposé auprès des magistrats instructeurs. Ce rapport est attendu dans le courant de la semaine prochaine.

Une communication du parquet d'Agen sera organisée lorsque les conclusions définitives du rapport d'autopsie seront connues.

Le procureur de la République d'Agen